



**Conseil d'administration du
Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds des
Nations Unies pour la population et du
Bureau des Nations Unies pour les
services d'appui aux projets**

Distr. générale
15 janvier 2020

Original : anglais

Première session ordinaire de 2021

Du 1^{er} au 4 février 2021, New York

Point 8 de l'ordre du jour provisoire

FNUAP – Programmes de pays et questions connexes

Fonds des Nations Unies pour la population

Descriptif de programme de pays pour l'Ouzbékistan

Aide du FNUAP proposée (à titre indicatif) : 13,3 millions de dollars : 4,3 millions provenant de ressources ordinaires et 9 millions de modalités de cofinancement ou d'autres ressources

Durée du programme : Cinq ans (2021-2025)

Cycle d'assistance : Cinquième

Catégorie conformément à la décision 2017/23 : Rose

Alignement sur le cycle du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable La République d'Ouzbékistan et le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, 2021-2025

Aide proposée, à titre indicatif (en millions de dollars) :

Domaines de réalisation du programme		Ressources ordinaires	Autres ressources	Total
Réalisation 1	Santé sexuelle et procréative	1,7	3,0	4,7
Réalisation 2	Égalité des sexes et autonomisation des femmes	1,1	2,0	3,1
Réalisation 3	Dynamique des populations	1,0	4,0	5,0
Coordination du programme et assistance		0,5	-	0,5
Total		4,3	9,0	13,3

Note : Le présent document a été intégralement traité par le FNUAP.

21-00504 (F) 150121 180121



Merci de recycler



I. Considérations générales

1. Le nouveau gouvernement de la République d'Ouzbékistan a lancé des réformes transformatrices pour faire passer le pays du statut de pays à revenu intermédiaire inférieur à celui de pays à revenu moyen supérieur d'ici à 2030. Selon l'Analyse commune de pays, le gouvernement dispose de ressources suffisantes, fait preuve de volonté politique pour mener des réformes, interagit ouvertement avec les organismes de défense des droits humains et la société civile, et maintient la paix et la sécurité. Toutefois, les principaux obstacles qui peuvent menacer les réformes sont le manque de cohérence des politiques, de capacités administratives et de la société civile, et les lacunes statistiques dans la lutte contre les inégalités, qui peuvent constituer des obstacles importants à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD).

2. Malgré des progrès significatifs accomplis dans la réduction du taux de pauvreté, qui est passé de 27,5 % en 2011 à 11,4 % en 2018, il subsiste d'énormes disparités entre les zones urbaines et rurales (avec des taux de pauvreté de 8,4 % et 14,3 %, respectivement), et entre les régions (avec des taux de pauvreté de 0,4 % à Tachkent et 25,9 % au Karakalpakistan).

3. Les disparités socio-économiques sont observées dans le secteur de la santé, les zones rurales ayant un accès plus difficile et des services de santé de moins bonne qualité. Le Karakalpakistan a été particulièrement touché par l'assèchement de la mer d'Aral, le changement climatique et les tempêtes de poussière toxique, ce qui a entraîné des problèmes de santé à grande échelle. Toutefois, il n'existe pas de données granulaires au niveau sous-régional permettant d'élaborer des politiques efficaces fondées sur des données factuelles pour remédier aux inégalités socio-économiques et faire en sorte que les réformes atteignent les personnes les plus défavorisées.

4. Les efforts considérables déployés par le FNUAP pour renforcer les capacités du secteur de la santé, en particulier pour répondre aux besoins sanitaires des femmes et des jeunes filles vulnérables du Karakalpakistan, constituent un avantage comparatif, comme l'indique l'évaluation du programme de pays, qui recommande d'améliorer encore les services de santé et de veiller à ce que les politiques et les programmes soient fondés sur des données pour atteindre les plus marginalisés dans les zones rurales de l'Ouzbékistan. Le FNUAP travaille avec des partenaires nationaux et locaux pour produire des données permettant d'évaluer la qualité et l'accessibilité des services de santé sexuelle et procréative au Karakalpakistan et dans d'autres régions rurales de l'Ouzbékistan.

5. Le secteur de la santé en Ouzbékistan fait l'objet de réformes de grande envergure depuis 2018, conformément aux ODD. Le FNUAP a contribué à l'adoption de lois et de règlements relatifs à la santé sexuelle et procréative, notamment une loi sur la protection de la santé sexuelle et procréative, ainsi que des résolutions présidentielles sur l'amélioration de la santé maternelle et des services obstétricaux, gynécologiques et médicaux pour les femmes et les filles. Cela lui donne un avantage comparatif pour faire avancer les politiques et les programmes de santé sexuelle et procréative afin de s'assurer qu'ils atteignent les personnes les plus éloignées, y compris lors des crises humanitaires.

6. Comme l'indique l'Analyse commune de pays, l'Ouzbékistan est sujet à des catastrophes naturelles telles que des tremblements de terre et des inondations, ainsi qu'à un afflux transfrontière de réfugiés, comme cela s'est produit lors des affrontements dans la région d'Och au Kirghizistan. Ces risques humanitaires touchent de manière disproportionnée les femmes et les enfants et doivent être pris en considération dans la politique et la planification.

7. La crise humanitaire la plus récente est la pandémie de COVID-19, qui a particulièrement touché les populations les plus pauvres et les plus vulnérables. La croissance devrait ralentir pour atteindre 1,5 % du produit intérieur brut en 2020, contre 6,5 % en 2019. On estime que 1,3 % de la population supplémentaire, soit environ 448 000 personnes, est déjà tombée dans la pauvreté à la suite de la pandémie. Les groupes socialement et économiquement marginalisés, notamment les femmes et les filles, les adolescents et les jeunes, les migrants de retour au pays et les personnes vivant avec le VIH, ressentent de

manière plus aiguë l'incidence de la pandémie et ont du mal à accéder aux services de santé sexuelle et procréative, car le système de santé est surchargé. Elle compromet la réalisation des ODD pour tous, en particulier l'objectif 3 (santé et bien-être), l'objectif 5 (égalité des sexes) et l'objectif 10 (réduction des inégalités).

8. L'Ouzbékistan a atteint un faible taux de mortalité maternelle (20,2 pour 100 000 naissances vivantes). Mais ce niveau n'a pas beaucoup changé au cours de la dernière décennie. Les audits sur les décès maternels montrent que 60 % des mères qui sont mortes dans les maternités de district auraient pu être orientées et sauvées dans des hôpitaux mieux équipés. C'est pourquoi la poursuite de l'amélioration de la qualité des soins, le renforcement de l'orientation et la lutte contre une culture punitive en cas de décès maternel sont des sujets de préoccupation essentiels. La pandémie augmente le risque de décès maternels, car les établissements de santé ferment ou limitent leurs services, et les femmes s'abstiennent de se rendre dans les établissements de santé par crainte d'être exposées à la COVID-19 ou de subir des restrictions de mouvement.

9. Le pays est parvenu à assurer la sécurité des produits contraceptifs grâce à une allocation ciblée du budget national. La méthode privilégiée est fortement orientée vers les dispositifs intra-utérins, qui représentent 87 % (2017) du mélange de méthodes. Des données factuelles anecdotiques montrent que tant les utilisateurs que les prestataires de services ont des préjugés contre les contraceptifs hormonaux et, par conséquent, dépendent fortement de dispositifs intra-utérins qui ne sont pas adaptés à tous, notamment en Ouzbékistan, où les taux d'anémie sont élevés chez les femmes. Il en résulte des niveaux élevés de besoins non satisfaits en matière de planification familiale (12,8 %, estimations de l'enquête PC2020) et un risque accru de grossesses non désirées. Environ 40 000 avortements ont été enregistrés chaque année ces dix dernières années, bien que l'on ne connaisse pas l'ampleur réelle de ce phénomène en raison du manque de données.

10. La morbidité et la mortalité liées au cancer du col de l'utérus continuent de poser de sérieux problèmes à la santé des femmes. La sensibilisation au cancer du col de l'utérus est faible, en particulier chez les femmes des zones rurales, bien que ce soit le deuxième cancer le plus fréquent chez les femmes en Ouzbékistan et le troisième en termes de mortalité par cancer chez les femmes. Le FNUAP, en collaboration avec le Ministère de la Santé et l'Organisation mondiale de la santé, a mis au point un nouveau dépistage national innovant du cancer du col de l'utérus, basé sur un programme de dépistage et de soins du virus du papillome humain. Le soutien au déploiement de ce programme, qui cible les femmes pauvres et marginalisées, doit être une priorité.

11. Le Centre du SIDA en Ouzbékistan a signalé une augmentation des nouvelles infections par le VIH ces dernières années qui serait due à la transmission sexuelle et aux jeunes migrants. Selon une enquête récente, appuyée par le FNUAP et menée par un groupe de réflexion relevant du gouvernement, près de la moitié des adolescents et des jeunes n'ont pas de connaissances suffisantes sur le VIH. Avec 33 % de la population de moins de 18 ans entièrement couverte par le système d'enseignement secondaire obligatoire, l'école est le meilleur endroit pour dispenser une éducation sanitaire aux jeunes, pour leur bénéfice et celui des générations suivantes.

12. Avec l'appui du FNUAP, le gouvernement a rendu obligatoire, dans les écoles, l'éducation à un mode de vie sain au moyen d'une loi, et le programme est en cours de déploiement dans tout le pays. Il faut poursuivre sur cette lancée, en s'assurant que les jeunes marginalisés des régions rurales et éloignées soient atteints. Dans le même ordre d'idée, le FNUAP a dispensé des conseils sur le développement de services de santé sexuelle et procréative adaptés aux jeunes. L'étape suivante consiste à développer les capacités nécessaires à leur mise en œuvre, en intégrant la prévention et la réponse au VIH dans des services de santé sexuelle et procréative adaptés aux jeunes, et en veillant à ce qu'ils soient régulièrement disponibles et accessibles, y compris dans les zones rurales et isolées, ainsi que lors des crises humanitaires.

13. L'Ouzbékistan a accompli des progrès significatifs dans la promotion de l'égalité des sexes. En 2019, deux lois sur l'égalité des sexes et la violence contre les femmes, dont la

rédaction a été appuyée par le FNUAP, ont été adoptées ; une stratégie nationale pour l'égalité des sexes a été élaborée ; l'âge légal du mariage pour les femmes a été relevé (de 17 à 18 ans, et est désormais le même que celui des hommes) ; et une résolution présidentielle engage le gouvernement à assurer le suivi de la liste des principaux indicateurs de l'égalité des sexes des Nations Unies.

14. Comme le FNUAP est le principal organisme soutenant la prévention et la réponse multisectorielles à la violence sexiste en Ouzbékistan, il a un avantage comparatif pour garantir que la mise en œuvre des nouvelles lois et résolutions vise les plus vulnérables et les plus marginalisés, et qu'elles soient appliquées lors des crises humanitaires.

15. Pendant la pandémie de COVID-19, les ordonnances de confinement et les restrictions de mouvement ont augmenté l'exposition des femmes et des filles à des partenaires violents, le stress économique causé par la pandémie ayant entraîné une augmentation des tensions au sein des ménages. Au cours des premières semaines de la pandémie, la demande d'assistance téléphonique en réponse à la violence sexiste a été multipliée par cinq. Des services de lutte contre la violence sexiste, tels qu'une ligne d'assistance téléphonique pour que les femmes puissent trouver un refuge, ont été mis en place en 2019 avec le soutien du FNUAP, bien que la pandémie de COVID-19 ait entraîné des difficultés de financement. Ces interventions doivent être renforcées et soutenues par des partenariats avec le gouvernement et la société civile. L'absence de données nationales sur la prévalence de la violence sexiste entrave la capacité nationale à sensibiliser le public et à éclairer les politiques et les programmes visant à éliminer la violence sexiste.

16. En février 2019, une résolution présidentielle a été publiée pour la réalisation d'un recensement de la population et du logement en 2022, le premier depuis 30 ans. Une évaluation menée par le FNUAP révèle des lacunes dans les capacités des institutions nationales à entreprendre le recensement conformément aux principes et recommandations des Nations Unies sur un recensement de la population et du logement. L'utilisation du recensement et d'autres sources de données pour générer des renseignements démographiques en vue de la prise de décision est faible, ce qui entrave la capacité du pays à suivre les progrès des ODD et à élaborer des politiques cohérentes, y compris en matière de santé sexuelle et procréative et de violence sexiste.

17. L'Ouzbékistan se classe parmi les pays d'Asie centrale ayant les plus faibles capacités statistiques, et les données ne sont disponibles que pour 64 des 206 indicateurs des ODD. Par conséquent, le renforcement des capacités statistiques et l'élaboration de politiques fondées sur des données factuelles figurent parmi les plus grandes priorités du gouvernement. Le Plan directeur national sur les statistiques 2020-2025 vise à améliorer les données et le potentiel statistique et à garantir la production de données de qualité et pertinentes en temps utile, conformément à la cible 17.19 des ODD. La disponibilité des données et des capacités d'analyse permettra de cartographier les disparités démographiques et les inégalités socio-économiques, et d'identifier les meilleurs points d'entrée pour relever les défis complexes liés à la violence sexiste et aux besoins de santé sexuelle et procréative des populations clés, comme le recommande l'évaluation du programme de pays.

18. L'évaluation du programme de pays a recommandé ce qui suit pour la programmation future : a) accélérer les actions visant à mettre fin aux besoins non satisfaits en matière de planification familiale ; b) trouver un point d'entrée pour le programme afin d'éliminer les mariages d'enfants et de s'attaquer aux mariages précoces et forcés ; c) renforcer les données administratives et d'enquête sur la violence sexiste ; d) rendre disponibles et accessibles des services de santé sexuelle et procréative adaptés aux jeunes ; e) renforcer la participation des jeunes au développement durable ; f) saisir de nouveaux points d'entrée et de nouveaux partenaires pour répondre aux besoins de santé sexuelle et procréative des populations clés en matière de VIH ; et g) soutenir la mise en œuvre rapide et de qualité du recensement de la population et du logement.

19. Le FNUAP préside le Groupe thématique des Nations Unies sur l'égalité des sexes et est un organisme chef de file en matière de soutien des efforts du gouvernement visant à prévenir et traiter la violence sexiste, ainsi qu'à encourager l'égalité des sexes en général

dans le pays. Le FNUAP a également joué un rôle clé dans la réduction de la mortalité maternelle grâce à la régionalisation des services périnataux et au développement des capacités du système de santé. Le FNUAP est coprésident de l'Équipe spéciale des Nations Unies pour la jeunesse et joue un rôle clé en donnant aux jeunes les moyens de faire entendre leur voix par l'intermédiaire du nouveau Conseil consultatif de la jeunesse pour les Nations Unies et du Parlement de la jeunesse avec des partenaires nationaux. Le FNUAP coordonne également les efforts des partenaires de développement pour soutenir le premier recensement de la population et du logement en Ouzbékistan, et produira des projections démographiques actualisées pour éclairer les décisions de planification et d'investissement du gouvernement et du secteur privé.

II. Priorités du programme et partenariats

20. La vision globale du cinquième programme de pays du FNUAP pour 2021-2025 en Ouzbékistan est de réaliser des progrès significatifs sur la voie d'une société plus juste, plus égale et plus résiliente, comme le prévoit le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable pour 2021-2025 et la réalisation des ODD nationaux en Ouzbékistan. L'objectif principal du programme est d'aider le gouvernement à respecter son engagement de réduire d'un tiers la mortalité maternelle, en renforçant les capacités d'élaboration de politiques fondées sur des données factuelles et en donnant aux femmes et aux filles les moyens d'exercer leurs droits en matière de procréation. Une attention particulière sera accordée aux femmes et aux filles socialement et économiquement marginalisées, notamment les jeunes migrantes, les personnes vivant avec le VIH et aux femmes qui vivent dans les régions rurales et reculées de l'Ouzbékistan, afin de ne laisser personne pour compte.

21. Le programme de pays respectera ses engagements grâce à trois piliers intégrés et interconnectés : a) droits en matière de santé sexuelle et procréative pleinement intégrés dans les réformes du système de santé en vue d'une couverture sanitaire universelle ; b) une capacité multisectorielle accrue pour prévenir et répondre à la violence sexiste ; et c) une amélioration des capacités nationales à intégrer l'intelligence démographique pour un développement inclusif et durable. Le renforcement des capacités d'élaboration de politiques fondées sur des données factuelles sera un axe central de l'ensemble du programme de pays, notamment pour permettre l'obtention de résultats concernant les droits en matière de santé sexuelle et procréative, l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, ainsi que le suivi et l'évaluation de la dynamique démographique.

22. Le pilier a) du programme de pays contribuera au domaine stratégique prioritaire du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable relatif au « développement inclusif du capital humain conduisant à la santé, au bien-être et à une prospérité résiliente », et les piliers b) et c) contribueront au domaine stratégique prioritaire relatif à la « gouvernance efficace et la justice pour tous ». L'intervention du programme de pays dans le domaine de la dynamique des populations, y compris le soutien au recensement et aux projections démographiques, contribuera à tous les piliers et réalisations du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable afin d'établir des niveaux de référence appropriés, de suivre les progrès et de formuler des politiques fondées sur des données factuelles et ciblant les besoins des groupes marginalisés.

23. Le programme de pays est pleinement aligné sur le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable 2021-2025, le Plan stratégique du FNUAP 2018-2021 et les Objectifs de développement durable nationaux, ainsi que sur la Stratégie des Nations Unies pour la jeunesse. Il favorise la réalisation des engagements pris par le gouvernement lors du Sommet de Nairobi, à savoir : zéro violence sexiste, zéro besoin non satisfait en matière de planification familiale et zéro décès maternel évitable, ainsi que l'intégration des services de santé sexuelle et procréative dans la couverture sanitaire universelle.

24. Le programme de pays a été élaboré à la lumière de la pandémie de COVID-19 et de la Proposition multilatérale consolidée pour une réponse socio-économique à la COVID-19 et pour le relèvement en Ouzbékistan, présentée par 16 entités des Nations Unies et 6 institutions financières internationales, afin de garantir qu'une approche fondée sur l'idée de « reconstruire en mieux » soit intégrée dans la poursuite du Programme 2030 et dans les ODD nationaux.

25. En prévision de l'impact du changement climatique et de la probabilité d'une augmentation des crises humanitaires, le programme de pays travaillera en étroite collaboration avec le Ministère de la Santé et d'autres autorités compétentes, ainsi qu'avec le système des Nations Unies, afin d'élaborer conjointement des mesures fondées sur des données factuelles pour protéger et renforcer la résilience des groupes marginalisés et vulnérables, et de renforcer la préparation aux situations d'urgence des systèmes de santé et des programmes de lutte contre la violence sexiste.

26. Le programme de pays sera mis en œuvre en collaboration avec les principaux partenaires gouvernementaux, notamment les ministères de tutelle et les commissions sectorielles relevant du Sénat de l'Ouzbékistan, avec des organisations de la société civile, des institutions universitaires et des groupes de réflexion. Des partenariats stratégiques seront établis avec des organismes des Nations Unies, des institutions financières internationales et des partenaires de développement dans les domaines de la réforme du secteur de la santé, de la violence sexiste et de la mise en œuvre de la stratégie nationale en matière de statistiques afin de promouvoir les synergies et d'éviter les doubles emplois. Le FNUAP s'engagera auprès des bénéficiaires et veillera à ce que les besoins des femmes, des filles et des jeunes, en particulier des personnes les plus éloignées, soient exprimés, analysés et intégrés dans les activités du programme.

27. Le programme de pays a été élaboré dans le cadre d'un processus de consultation participative avec les principaux partenaires gouvernementaux, les universités, les groupes de réflexion et la société civile. Il a bénéficié des processus de consultations organisés pour le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable et de plusieurs séries de réunions organisées pour discuter du projet de rapport national volontaire de l'Ouzbékistan concernant les ODD.

A. Santé sexuelle et procréative

28. *Produit 1. Les droits en matière de santé sexuelle et procréative des groupes les plus vulnérables sont pleinement intégrés dans les réformes du système de santé en vue d'une couverture sanitaire universelle. Ce produit contribuera à la réalisation 4 du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable et à la réalisation 1 du plan stratégique du FNUAP.*

29. Le FNUAP, en collaboration avec des partenaires stratégiques, continuera à aider le gouvernement à atteindre une couverture sanitaire universelle et à intégrer les droits en matière de santé sexuelle et procréative dans les réformes du système de santé. Pour remédier à la faible capacité du système de santé à entreprendre des réformes en vue d'une couverture sanitaire universelle, la priorité sera accordée à l'amélioration de la qualité des programmes d'éducation afin de renforcer les compétences du personnel du secteur de la santé, en particulier dans les régions rurales et éloignées, et à la prestation de services aux femmes et aux filles, aux adolescentes et aux jeunes vulnérables, tant en temps normal qu'en cas de crise humanitaire.

30. En raison du manque de données de qualité et de capacité analytique pour l'élaboration de politiques fondées sur des données factuelles, l'accent sera mis sur le renforcement de cet aspect par des études et des enquêtes sur la santé maternelle, et par l'analyse des données d'audit des décès maternels et d'examen des cas évités de justesse pour améliorer les soins obstétricaux d'urgence.

31. Le programme de pays adoptera une stratégie multidimensionnelle afin d'améliorer la fourniture et la qualité des services de santé sexuelle et procréative pour l'ensemble de la population, et de générer une demande pour ces services. Plus précisément, les interventions

viseront à : a) soutenir l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme de formation initiale des sages-femmes fondé sur les normes de la Confédération internationale des sages-femmes et de l'Organisation mondiale de la santé ; b) renforcer la capacité à évaluer, planifier et contrôler les produits de santé sexuelle et procréative et à garantir la résilience des chaînes d'approvisionnement ; c) renforcer la capacité à répondre efficacement aux besoins non satisfaits en matière de planification familiale ; d) fournir une assistance technique pour élaborer et mettre en œuvre un programme national de dépistage et de soins du cancer du col de l'utérus fondé sur les résultats et les enseignements tirés du projet pilote ; e) renforcer un système d'éducation sanitaire qui réponde aux besoins liés au sexe et à l'âge ainsi qu'aux droits en matière de santé sexuelle et procréative ; f) développer l'éducation à un mode de vie sain afin de sensibiliser les jeunes au VIH/sida et d'améliorer leurs connaissances en matière de santé procréative ; et g) renforcer la capacité des jeunes à défendre leurs intérêts et leur permettre de participer davantage aux dialogues politiques sur les droits en matière de santé sexuelle et procréative, sur l'égalité des sexes et sur la consolidation de la paix.

B. Égalité des sexes et autonomisation des femmes

32. *Produit 1. Capacité multisectorielle renforcée pour prévenir et répondre à la violence sexiste. Ce produit contribuera à la réalisation 1 du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable et à la réalisation 3 du Plan stratégique du FNUAP.*

33. Le programme de pays continuera à renforcer le soutien politique à l'échelle du système des Nations Unies pour la mise en œuvre des recommandations du cinquième Comité pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Cela comprendra l'élaboration d'un plan de mise en œuvre chiffré pour la stratégie nationale d'égalité entre les sexes.

34. Le programme de pays réunira les partenaires pour mobiliser des ressources en vue d'une réponse multisectorielle à la violence sexiste et aux pratiques néfastes telles que le mariage précoce/d'enfants, tant dans le cadre du développement que dans celui de l'aide humanitaire, y compris dans le cadre du relèvement après la pandémie de COVID-19. Il s'agira de renforcer les capacités aux niveaux national, régional et local pour adopter, coordonner et développer le mécanisme multisectoriel visant à éliminer la violence sexiste et le mariage précoce/d'enfants.

35. L'accent sera mis sur l'amélioration de la collecte, de la gestion et de l'analyse des données administratives et des données issues d'enquêtes sur le genre et la violence sexiste afin d'éclairer les politiques et d'assurer un suivi des programmes. Il s'agira notamment de créer des niveaux de référence et de fin de parcours en matière de violence sexiste, ainsi que les données nécessaires au suivi de l'ODD 5.

36. La couverture, la qualité et l'efficacité des mécanismes de prestation de services existants pour répondre à la violence sexiste, tels que les refuges et les lignes d'assistance téléphonique, seront évalués et renforcés, conformément aux recommandations issues des interventions pilotes. Des partenariats stratégiques seront établis pour le financement durable des services de lutte contre la violence sexiste.

37. Les partenariats avec le gouvernement et la société civile, y compris les organisations confessionnelles, seront renforcés pour lutter contre les normes sociales en vigueur et la discrimination sexuelle qui sont à l'origine de la violence sexiste et du mariage précoce/d'enfants, et pour catalyser les actions de prévention menées par les communautés. Plus précisément, les interventions viseront à : a) renforcer la capacité des partenaires nationaux à collecter, analyser et utiliser des données pour l'élaboration de politiques fondées sur des données factuelles en matière de prévention et de lutte contre la violence sexiste ; b) renforcer les capacités des fonctionnaires et des experts locaux en matière d'égalité des sexes ; c) renforcer la capacité des prestataires de services à mettre en œuvre une prévention et une lutte multisectorielles contre la violence sexiste ; d) élaborer un programme d'études portant sur les droits en matière de santé sexuelle et procréative ainsi que sur l'égalité des

sexes pour les établissements d'enseignement religieux ; et e) intégrer les principes d'égalité des sexes dans les programmes d'éducation à un mode de vie sain pour les écoles secondaires.

C. Dynamique des populations

38. *Produit 1. Amélioration des capacités nationales à intégrer l'intelligence démographique pour un développement inclusif et durable. Ce produit contribuera à la réalisation 2 du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable et à la réalisation 4 du Plan stratégique du FNUAP.*

39. Le programme de pays renforcera les capacités statistiques nationales, y compris l'utilisation de données pour générer des renseignements démographiques en vue de l'élaboration de politiques fondées sur des données factuelles qui ne laissent personne pour compte et qui s'attaquent aux inégalités multidimensionnelles tant dans le domaine du développement que dans celui de l'aide humanitaire.

40. L'accent sera mis sur la convocation de partenaires nationaux et internationaux pour mobiliser un soutien et fournir une assistance technique en vue de la réalisation du recensement de la population et du logement en 2022, et de la production de rapports et d'analyses thématiques de qualité sur les défis complexes liés à la santé sexuelle et procréative, à la jeunesse, au genre et à la migration, ainsi que pour le suivi des ODD.

41. Le transfert de connaissances et l'application des technologies de l'information et de la communication et les innovations seront encouragés pour la collecte, l'analyse et la diffusion des données démographiques. Plus précisément, les interventions viseront à : a) renforcer la capacité des partenaires nationaux à mener le recensement conformément aux principes et recommandations des Nations Unies, et à produire une série de rapports pertinents ; b) intégrer les données du recensement, les projections démographiques et les innovations du FNUAP en matière de visualisation des données aux processus de développement sectoriel et de planification des investissements ; et c) soutenir les plateformes de connaissances sur la population et le développement, en coopération avec le gouvernement, les groupes de réflexion et les universités.

III. Gestion du programme et des risques

42. Le FNUAP renforcera sa coopération avec le Parlement de l'Ouzbékistan, la Commission nationale pour l'égalité des sexes, les ministères de tutelle et les autorités régionales, la société civile, les universités, les groupes de réflexion et les organisations pour la jeunesse, et favorisera la coopération avec les autorités religieuses.

43. Le programme de pays s'appuiera sur ces partenariats solides, sur l'expertise existante au niveau des entreprises et au niveau local, et sur les progrès déjà réalisés par le FNUAP et ses partenaires pour transformer le paysage en matière d'égalité des sexes, améliorer les systèmes de santé, autonomiser les jeunes et renforcer les capacités techniques et analytiques pour générer et utiliser les données démographiques. Le FNUAP examinera les modalités de mise en œuvre afin de faciliter l'exécution nationale du programme.

44. Le FNUAP aura pour mission de : a) reconfigurer sa structure organisationnelle ; b) investir dans les capacités du personnel et mieux s'associer aux compétences institutionnelles et locales ; c) rationaliser et accroître l'efficacité des processus opérationnels ; d) fournir les résultats des programmes de manière efficace et avec le niveau de qualité requis ; e) renforcer les partenariats avec les organismes des Nations Unies et les partenaires nationaux et internationaux ; et f) rechercher les possibilités de coopération Sud-Sud pour faire appel aux meilleures compétences internationales.

45. Le FNUAP écoutera et fera entendre la voix des bénéficiaires, et veillera à ce que les besoins des femmes, des filles et des jeunes, en particulier de celles les plus défavorisées, soient exprimés, analysés et intégrés dans les activités du programme par l'intermédiaire de plateformes et de forums établis pour les femmes, les filles et les jeunes, notamment le Conseil consultatif de la jeunesse des Nations Unies. Le FNUAP s'associera également à des influenceurs des médias sociaux, à des autorités religieuses et à des personnalités éminentes

pour sensibiliser le public à l'importance des droits en matière de santé sexuelle et procréative, de l'égalité des sexes, de l'autonomisation des jeunes et des relations intergénérationnelles.

46. Sur la base de son expérience en matière de riposte face à la pandémie de COVID-19 et des mesures de confinement, le FNUAP continuera à soutenir le système de santé au moyen de protocoles actualisés pour répondre aux besoins des femmes enceintes et des mères, et plaidera pour que les systèmes de santé maternelle bénéficient d'un accès prioritaire à des équipements de protection et pouvant sauver des vies. Le FNUAP continuera également à plaider et à mobiliser un soutien en faveur de centres d'hébergement et d'assistance téléphonique, qui manquent de ressources pour aider les victimes de violences sexistes. Sur la base de son expérience en matière de soutien au système de santé, de centres d'hébergement, de ligne d'assistance téléphonique et de soutien à d'autres partenaires nationaux par l'intermédiaire de moyens en ligne, le FNUAP introduira des outils plus innovants et fondés sur la technologie, tels que la télémédecine et la formation en ligne.

47. Le FNUAP surveillera les risques politiques et économiques liés aux différents domaines du programme et s'engagera en permanence au côté des autorités compétentes et des partenaires internationaux pour résoudre les problèmes et les difficultés. Tous les domaines du programme sont intégrés à des plateformes d'engagement de partenaires nationaux et internationaux, et le FNUAP s'appuiera sur son expérience et ses partenariats pour évaluer les risques du programme et élaborer des stratégies d'atténuation.

48. Les droits en matière de santé sexuelle et procréative ainsi que la santé maternelle font partie intégrante des réformes du secteur de la santé et le FNUAP fait partie du Groupe de travail des Nations Unies dans le secteur de la santé. En matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes, le FNUAP préside le Groupe thématique des Nations Unies sur l'égalité des sexes et collabore étroitement avec la Commission nationale pour l'égalité des sexes et le Ministère du soutien aux mahallas et à la famille. En ce qui concerne l'autonomisation des jeunes, le FNUAP copréside, avec l'UNICEF, le groupe de travail des Nations Unies sur la jeunesse. Le FNUAP et l'UNICEF, en coordination avec le Ministère de la Santé, ont également assuré la promotion de l'initiative pour la santé des adolescents. Dans le cadre de la dynamique des populations, le FNUAP, en coordination avec le Comité national des statistiques, a créé et copréside le Groupe des partenaires pour le développement, composé des principaux donateurs et des institutions nationales. Ce mécanisme garantit qu'un large éventail de partenaires soutiennent la mise en œuvre réussie du recensement et ont un intérêt à cet égard. Le FNUAP utilisera ces plateformes pour évaluer et proposer des actions collectives visant à atténuer les risques et à contribuer à la réalisation accélérée des ODD.

49. Ce descriptif de programme de pays expose les grandes lignes des contributions du FNUAP aux résultats nationaux et au Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, et sert de principale base à la reddition de compte auprès du Conseil d'administration concernant l'alignement des résultats et les ressources affectées au programme au niveau du pays. En ce qui concerne les programmes de pays, les responsabilités des gestionnaires au niveau du pays, des régions et du siège sont prescrites dans les procédures et politiques régissant les programmes et opérations du FNUAP, ainsi que dans le dispositif de contrôle interne.

IV. Suivi et évaluation

50. Le suivi et l'évaluation du programme de pays seront fermement ancrés dans la théorie du changement, avec l'ensemble des indicateurs de réalisations et de produits qui contribuent à l'exécution du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, du Plan stratégique du FNUAP et des objectifs stratégiques nationaux.

51. Le FNUAP coopérera avec d'autres organismes des Nations Unies pour le suivi et l'évaluation du programme de pays. En tant que président du Groupe thématique des Nations Unies sur l'égalité des sexes, coprésident de l'Équipe spéciale des Nations Unies pour la jeunesse et du Groupe de suivi, d'évaluation et de données, et en tant que membre

des Groupes de résultats, le FNUAP veillera à ce que les perspectives des bénéficiaires soient prises en considération dans le processus de suivi et d'évaluation.

52. Le FNUAP planifiera, assurera le suivi et documentera les résultats, et collectera et analysera des données pour évaluer si le programme de pays atteint les résultats escomptés et répond aux besoins des bénéficiaires. Le FNUAP commandera une évaluation indépendante au cours de la quatrième année du programme de pays afin d'évaluer sa pertinence, son efficacité, son efficacité et sa durabilité grâce à une approche inclusive et participative.

53. Le FNUAP renforcera l'examen du programme de pays et s'adaptera à l'évolution du contexte et aux priorités nationales de développement grâce à l'analyse de l'environnement, des tendances et des nouveaux problèmes/nouvelles opportunités, ainsi que grâce à des examens conjoints avec les parties prenantes nationales.

54. Le FNUAP renforcera la capacité institutionnelle nationale du Comité d'État des statistiques à produire des données démographiques désagrégées, ainsi que des niveaux de référence et cibles du programme dans un format convivial. Le FNUAP collaborera également avec d'autres partenaires nationaux pour recueillir et utiliser des données afin d'assurer un meilleur suivi du programme de pays et des ODD.

CADRE DE RÉSULTATS ET D'ALLOCATION DES RESSOURCES POUR L'OUZBÉKISTAN (2021-2025)

<p>PRIORITÉ NATIONALE : Dans la loi de la République d'Ouzbékistan sur la protection de la santé procréative des citoyens, les principales orientations énoncées à l'article 5 sont les suivantes : amélioration du système de soins de santé procréative ; création de conditions garantissant l'égalité des chances pour les hommes et les femmes dans l'exercice de leurs droits en matière de procréation ; et amélioration des connaissances des citoyens en matière de santé procréative. Dans l'article 6, l'État garantit aux citoyens : la réalisation de leurs droits en matière de procréation ; des soins de santé primaires gratuits ; et une prise de décision indépendante pour réaliser leurs droits en matière de procréation. L'article 13 stipule ce qui suit : la mise en place d'une éducation sexuelle et la préparation des jeunes à la vie familiale ; et la fourniture d'informations sur la santé procréative de manière anonyme et confidentielle.</p>				
<p>RÉALISATION DU PLAN-CADRE DE COOPÉRATION DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE AVEC LA PARTICIPATION DU FNUAP : Réalisation 4 : D'ici à 2025, les plus vulnérables bénéficieront d'un meilleur accès à des services de santé, d'éducation et d'aide sociale de qualité et tenant compte des questions de genre</p>				
<p>RÉALISATION CONNEXE ÉNONCÉE DANS LE PLAN STRATÉGIQUE DU FNUAP : Réalisation 1 : Partout, toutes les femmes, tous les adolescents et tous les jeunes, en particulier les plus défavorisés, utilisent les services intégrés de santé sexuelle et procréative et exercent pleinement leurs droits en matière de procréation sans contrainte, discrimination, ni violence</p>				
Indicateur(s) de réalisation, niveaux de référence et cible(s) du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable	Produits du programme de pays	Indicateurs, niveaux de référence et cibles relatifs aux produits	Contributions des partenaires	Ressources (à titre indicatif)
<p><u>Indicateur(s) de réalisation du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ● Taux de mortalité maternelle pour 100 000 naissances vivantes <i>Niveau de référence :</i> 21 (2017) ; <i>Niveau cible :</i> 15 (2025) ● Incidence de l'anémie pour 100 000 femmes enceintes <i>Niveau de référence :</i> 2 761,8 (2018) ; <i>Niveau cible :</i> réduction de 25 % (2025) ● La proportion de femmes en âge de procréer (15-49 ans) dont les besoins en matière de contraception moderne sont pleinement satisfaits <i>Niveau de référence :</i> 51 % (2018) ; <i>Niveau cible :</i> 55% (2025) <p><u>Indicateur(s) de réalisation énoncé(s) dans le Plan stratégique du FNUAP :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ● Participation des adolescents et des jeunes, y compris des adolescents et des jeunes marginalisés, à la formulation des politiques nationales de santé sexuelle et procréative 	<p>Produit 1. Les droits en matière de santé sexuelle et procréative des groupes les plus vulnérables sont pleinement intégrés dans les réformes du système de santé en vue d'une couverture sanitaire universelle</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Nombre de programmes politiques/formation élaborés sur la base d'une évaluation de la qualité afin d'améliorer les droits en matière de santé sexuelle et procréative <i>Niveau de référence :</i> 0 (2020) ; <i>Niveau cible :</i> 3 (2022) ● Pourcentage de femmes des zones rurales satisfaites des services de planification familiale dispensés dans les établissements de soins de santé primaires <i>Niveau de référence :</i> aucune enquête menée (2020) ; <i>Niveau cible :</i> 90 % (2025) ● Nombre de cliniques de santé publique proposant un dépistage du cancer du col de l'utérus fondé sur le virus du papillome humain <i>Niveau de référence :</i> 0 (2020) ; <i>Niveau cible :</i> 14 (2025) ● Nombre de prestataires de soins de santé primaires dont les capacités à fournir des services intégrés de santé en matière de sexualité et de procréation de qualité, adaptés aux jeunes, sont renforcées <i>Niveau de référence :</i> 0 (2020) ; <i>Niveau cible :</i> 400 (300 femmes ; 100 hommes d'ici à 2025) ● La réponse du FNUAP en matière de santé sexuelle et procréative et de violence sexiste en cas d'urgence humanitaire est intégrée dans le plan de préparation et d'interventions d'urgence du Ministère de la Santé <i>Niveau de référence :</i> Non (2020) ; <i>Niveau cible :</i> Oui (2025) 	<p>Ministère de la Santé, Chambre nationale de médecine innovante, Ministère de l'Éducation publique, Ministère de l'Enseignement supérieur et secondaire spécialisé, Ministère du soutien aux mahallas et à la famille, Centre international de recherche sur le cancer, Union des jeunes, Centre sur le SIDA, ONG, jeunes, parlementaires, bénévoles</p>	<p>4,7 millions de dollars (1,7 million provenant de ressources ordinaires et 3 millions d'autres ressources)</p>

<p><i>Niveau de référence</i> : Non (2020) ; <i>Niveau cible</i> : Oui (2025)</p>				
<p>PRIORITÉ NATIONALE : Dans la loi de la République d'Ouzbékistan sur la protection des femmes contre le harcèlement et la violence, les principales orientations énoncées à l'article 5 sont les suivantes : élaborer une politique de genre, des programmes et des stratégies d'État pour protéger les femmes contre le harcèlement et la violence ; promouvoir la « tolérance zéro » à l'égard du harcèlement et de la violence ; assurer la protection des droits, des libertés et des intérêts légitimes des femmes en cas de harcèlement et de violence ; développer un mécanisme efficace de prévention, d'identification, d'arrêt du harcèlement et de la violence à l'égard des femmes ; et adopter des mesures qui s'attaquent aux conditions dans lesquelles sont perpétrés le harcèlement et la violence. La résolution présidentielle 3827, publiée le 2 juillet 2018, prévoit les éléments suivants : élaboration et adoption de dispositions de coordination multisectorielle pour prévenir et répondre à la violence contre les femmes ; création de centres de réhabilitation pour les victimes ayant survécu à la violence et de prévention des suicides ; élaboration de lignes directrices à l'intention des autorités publiques pour travailler avec les auteurs de violence ; et élaboration de recommandations méthodologiques pour les autorités religieuses sur la prévention de la violence.</p>				
<p>RÉALISATION DU PLAN-CADRE DE COOPÉRATION DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE AVEC LA PARTICIPATION DU FNUAP : Réalisation 1 : D'ici à 2025, tous les peuples et groupes d'Ouzbékistan exigeront et bénéficieront de systèmes de gouvernance et d'institutions incarnant l'État de droit plus responsables, transparents et inclusifs pour une vie sans discrimination, sans violence ni menace</p>				
<p>RÉALISATION CONNEXE ÉNONCÉE DANS LE PLAN STRATÉGIQUE DU FNUAP : Réalisation 3 : L'égalité des sexes, l'autonomisation des femmes et des filles et les droits en matière de procréation dans le cadre d'actions humanitaires et de projets de développement progressent</p>				
<p><u>Indicateur(s) de réalisation du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> Proportion de femmes et de jeunes filles de 15 ans et plus ayant déjà eu un partenaire intime et ayant subi des violences physiques, sexuelles ou psychologiques de la part d'un partenaire intime actuel ou ancien au cours des 12 derniers mois, par âge et lieu de survenance (ODD national 5.2.1) <i>Niveau de référence</i> : à déterminer (2020) ; <i>Niveau cible</i> : à déterminer (2025) Proportion de femmes et de filles âgées de 15 ans et plus ayant subi des violences sexuelles de la part de personnes autres qu'un partenaire intime au cours des 12 derniers mois, par âge et lieu de survenance (ODD national 5.2.2) <i>Niveau de référence</i> : à déterminer (2020) ; <i>Niveau cible</i> : à déterminer (2025) <p><u>Indicateur(s) de réalisation connexe énoncée dans le plan stratégique du FNUAP</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> Le pays dispose d'un mécanisme national permettant d'associer 	<p>Produit 1. Capacité multisectorielle renforcée pour prévenir et répondre à la violence sexiste</p>	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de secteurs ayant institutionnalisé des procédures opérationnelles standard pour la prévention et la réponse multisectorielles à la violence sexiste <i>Niveau de référence</i> : 0 (2020) ; <i>Niveau cible</i> : 4 (2025) Programme chiffré pour la mise en œuvre et le suivi de la Stratégie nationale pour l'égalité des sexes, y compris la prévention et la réponse à la violence contre les femmes, élaboré et approuvé par le gouvernement et les parties prenantes <i>Niveau de référence</i> : Stratégie élaborée (2020) ; <i>Niveau cible</i> : Lancement du programme chiffré (2021) Nombre de partenariats/programmes lancés conformément à la recommandation de la CEDEF sur le changement des normes sociales liées au genre <i>Niveau de référence</i> : 0 (2020) ; <i>Niveau cible</i> : 2 (2024) 	<p>Commission nationale pour l'égalité des sexes, Ministère du soutien aux mahallas et à la famille, Ministère de l'Intérieur, Ministère de la Santé, Centre républicain de réhabilitation des victimes ayant survécu à la violence domestique et ses antennes, ONG, Comité des affaires religieuses, Conseil musulman d'Ouzbékistan, Académie islamique internationale de Tachkent, Ministère de l'Éducation publique, Ministère de l'Enseignement supérieur et secondaire spécialisé, Union de la Jeunesse</p>	<p>3,1 millions de dollars (1,1 million provenant de ressources ordinaires et 2 millions d'autres ressources)</p>

<p>plusieurs parties prenantes, notamment la société civile, les organisations religieuses, les hommes et les garçons, à la prévention et à la lutte contre la violence sexiste <i>Niveau de référence : Non (2020) ; Niveau cible : Oui (2025)</i></p>				
<p>PRIORITÉ NATIONALE : Dans la loi de la République d'Ouzbékistan sur le recensement, l'objectif énoncé à l'article 4 est d'obtenir des informations fiables sur la situation et la dynamique de la structure de la population de l'Ouzbékistan afin d'élaborer et de mettre en œuvre une politique d'État sur le développement social, économique et politique du pays. Comme indiqué à l'article 5, les principaux résultats du recensement seront les suivants : un niveau de référence pour estimer la structure de la population, des politiques visant à améliorer la santé de la population et les conditions de vie des femmes et des enfants, et l'amélioration de l'aide sociale ; des prévisions et des programmes à court, moyen et long terme pour le développement socio-économique des villes et d'autres implantations, le placement et l'utilisation des ressources en main-d'œuvre ; le dénombrement actuel de la population et les prévisions démographiques dans les périodes intercensitaires ; et la recherche scientifique sur le développement socio-économique du pays. Le décret présidentiel 5655, publié le 5 février 2019, a chargé le gouvernement de mener le recensement de la population et du logement en 2022, a créé la Commission du recensement dirigée par le Premier ministre, a désigné le Comité d'État des statistiques comme principal organisme technique et a souligné l'importance d'une collaboration étroite avec les partenaires internationaux.</p>				
<p>RÉALISATION DU PLAN-CADRE DE COOPÉRATION DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE AVEC LA PARTICIPATION DU FNUAP : Réalisation 2 : D'ici à 2025, la population de l'Ouzbékistan bénéficiera d'une mise en œuvre plus harmonisée et intégrée du programme de réforme grâce au renforcement de la cohérence des politiques, à la prise de décision fondée sur des données factuelles et au financement du développement, conformément aux ODD nationaux</p>				
<p>RÉALISATION CONNEXE ÉNONCÉE DANS LE PLAN STRATÉGIQUE DU FNUAP : Réalisation 4 : La quête du développement durable représente et tient compte de toutes les personnes, de tous les lieux</p>				
<p><u>Indicateur(s) de réalisation du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Le pays a) a effectué au moins un recensement de la population et du logement au cours des dix dernières années ; et b) a atteint un taux d'enregistrement des naissances de 100 % et un taux d'enregistrement des décès de 80 % <i>Niveau de référence : Non ; Niveau cible : Oui</i> 	<p>Produit 1. Amélioration des capacités nationales à intégrer l'intelligence démographique pour un développement inclusif et durable</p>	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de rapports de recensement, y compris portant sur les ODD, établis et diffusés sur la base de données du recensement de la population et du logement : <i>Niveau de référence : 0 (2020) ; Niveau cible : 6 (2025)</i> Nombre de ministères adoptant des programmes fondés sur des données factuelles et sur des données démographiques <i>Niveau de référence : 0 (2020) ; Niveau cible : 3 (2025)</i> Nombre de notes de synthèse produites par l'intermédiaire de la plateforme de dialogue politique portant sur la population et le développement <i>Niveau de référence : 0 (2020) ; Niveau cible : 10 (2025)</i> 	<p>Comité d'État pour les statistiques, Ministère de l'Économie et de la Réduction de la pauvreté, Ministère de l'Éducation publique, Ministère de la Santé, universités, groupes de réflexion</p>	<p>5 millions de dollars (1 million provenant de ressources ordinaires et 4 millions d'autres ressources)</p>